

# Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 28 février 2024 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation du dernier procès-verbal : à l'unanimité.

2. Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables:

Le conseil valide les zones proposées en commission où il souhaite prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Des zones d'accélération ont ainsi été définies pour les filières énergétiques suivantes : le photovoltaïque, la géothermie et l'hydroélectricité notamment au niveau du moulin (pour un projet privé).

Le conseil est en revanche défavorable à l'installation d'une usine de méthanisation en raison d'une trop grande proximité avec le village ainsi qu'à l'éolien par manque de conditions favorables.

3. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Le conseil approuve l'octroi d'une prime exceptionnelle pour 4 agents territoriaux.

4. Travaux forestiers :

La commission sera réunie, afin d'obtenir davantage de précisions, qui seront présentées au prochain conseil.

5. Accès école futur parking :

Le conseil autorise un échange de parcelle entre la commune et un particulier afin de pouvoir créer un passage pour piétons (aux normes PMR) à l'arrière du Groupe Scolaire (côté Est). Ce passage relierait l'école (rue Saint-Gall) au futur parking (en lieu et place de la maison située au 24 rue du Maréchal Leclerc).

## 6. Projet extension cimeti re :

Le conseil autorise l'achat d'un bout de terrain   un particulier, afin de permettre l'extension du cimeti re. Les murs d'enceintes seront repris ult rieurement.

## 7. Divers :

- P riscolaire : Bilan de cette premi re ann e de fonctionnement.  
Le p riscolaire est totalement exploit  le midi. En revanche, seuls un ou deux enfants sont accueillis le soir et ce uniquement du lundi au jeudi. Pour la rentr e prochaine, l'accueil du soir se fera   condition que 3 enfants soient inscrits   l'ann e, au minimum.
- Les travaux dans les rues Pasteur et de Normandie d buteront courant du 2 me semestre 2024 pour une dur e de 2 mois.
- Des panneaux seront install s rue de Gu rin, interdisant l'acc s au 3.5 T depuis la rue du Mal Leclerc et le croisement rue de l'ours.
- Madame Muriel HERTZOG est d sormais la correspondante locale de presse de notre Commune. Si vous souhaitez faire para tre une information (naissance, mariage, grand anniversaire, noces d'or, manifestation,  v nement....) dans les deux quotidiens (DNA et ALSACE), vous pourrez la contacter par mail [muriel.hertzog@gmail.com](mailto:muriel.hertzog@gmail.com) ou par t l phone au 07 81 11 47 63.

